



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 725 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 650 ET DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, le règlement numéro 725 modifiant le règlement numéro 650 et décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Le but de ce règlement est de modifier le règlement numéro 650 qui établissait la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1, à 0,46 \$ par mois, par numéro de téléphone, afin de l'augmenter, à compter du 1^{er} janvier 2024, à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 5 décembre 2023.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière pour la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 5 décembre 2023, entre 13 h et 15 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5 décembre 2023.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière